



**CAP
AEPE**

**CAP Accompagnant
Educatif Petite Enfance,
RNCP 38565**

Alternance

Formation en alternance

Dates de formation :
de septembre 2026 à juin 2027

Durée : 1 an (400 h en centre de formation)

Condition d'admissibilité :
être titulaire d'un diplôme professionnel ou technologique de niveau 3 (CAP, BEP), de niveau 4 (BAC)

Période d'inscription :
février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de candidature, entretien et test de positionnement, et à compter de la signature du contrat d'alternance

Statut :

→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum sauf exceptions prévues par la loi)

OBJECTIFS GENERAUX

- Animation et éveil (socialisation, autonomie de l'enfant, acquisition du langage)
- Soins du quotidien (répondre aux besoins physiologiques, assurer sa sécurité)
- Activités liées à la collaboration avec les parents

OBJECTIFS SPECIFIQUES (selon lieu d'exercice)

- Activités d'aide pédagogique et activités d'entretien des espaces de vie
- Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement ou du projet pédagogique
- Relation de travail avec le parent employeur, entretien du logement et élaboration des repas

Niveau 3

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2028

Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

POURSUITE D'ETUDES

- ◆ DE Aide-Soignant
- ◆ DE Auxiliaire de puériculture
- ◆ DE Accompagnant Educatif et Social
- ◆ Concours ATSEM

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Ecole maternelle
- ◆ MAM, crèche
- ◆ A son domicile
- ◆ Chez les parents

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- ◆ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- ◆ Garde d'enfant à domicile
- ◆ Assistant éducatif petite enfance
- ◆ Agent social
- ◆ Assistant(e) maternel(le) agréé(e)
- ◆ Auxiliaire petite enfance
- ◆ Adjoint/agent d'animation

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôles en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestres, avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre.

Les cours ont lieu en présentiel, à 100 % : cours théoriques, cours pratiques, évaluations régulières.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- ◆ EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- ◆ EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
- ◆ PSE : Prévention santé et environnement
- ◆ STT

Accompagnement personnalisé, soutien dans la rédaction des fiches activités, TP, approche par projet et modularisation du parcours.

Date d'ouverture : 1^{er} septembre 2023

[InserJeune](#)

Résultats
2024-2025

Taux de réussite examen : 100 %
Taux d'insertion dans l'emploi : 100 %
Taux de poursuite d'études : 0 %

Retrouvez toutes nos statistiques sur notre site internet.

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat.

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025-2026			
Année 2	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Accessibilité :



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2026, l'aide pour les employeurs est de 5 000€ pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés. Le montant de l'aide est de 6 000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.